

RÉPUBLIQUE DU CAMEROUN  
Paix - Travail - Patrie

-----

REGION DE L'EST

-----

DEPARTEMENT DU LOM ET DJEREM

-----

COMMUNE DE BERTOUA 1ER

-----

COMMISSION INTERNE DE PASSATION  
DES MARCHES



REPUBLIC OF CAMEROON  
Peace - Work - Fatherland

-----

EAST REGION

-----

LOM AND DJEREM DIVISION

-----

BERTOUA ONE  
SUBDIVISIONAL  
COUNCIL

-----

INTERNAL TENDER BOARD

**AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N° 002 /AONO/C.BTA 1ER/SG/ST/CIPM/2026  
Du 28/01/2026 POUR LA CONSTRUCTION D'UNE MINI ADDUCTION D'EAU À LA FERME  
AVICOLE COMMUNALE DE BONIS 2 DANS LA COMMUNE D'ARRONDISSEMENT DE BERTOUA  
1<sup>ER</sup>, DEPARTEMENT DU LOM ET DJEREM, REGION DE L'EST (LOT UNIQUE)**

**Financement : BIP MINDDEVEL - EXERCICE 2026**

**1- OBJET DE L'APPEL D'OFFRES**

LE MAIRE DE LA COMMUNE DE BERTOUA 1<sup>ER</sup>, Autorité Contractante, lance un appel d'offres national ouvert pour la construction d'une mini adduction d'eau à la Ferme Avicole Communale de Bonis 2 dans la commune de BERTOUA 1<sup>ER</sup>, Département du LOM ET DJEREM, Région de l'Est (lot unique).

**2- CONSISTANCE DES TRAVAUX**

Les prestations à exécuter sont détaillées dans le Cahier des Clauses Techniques Particulières (CCTP) joint au Dossier d'Appel d'Offres

**3- PARTICIPATION**

La participation à cet Appel d'offres est ouverte aux Entreprises installées en territoire camerounais et disposant d'une attestation de catégorisation ou de la décision rendant publique leur classification dans le domaine «hydraulique» du sous-secteur «Autres Infrastructures».

**4- FINANCEMENT**

Les travaux objet du présent Appel d'Offres sont financés par le BUDGET D'INVESTISSEMENT PUBLIC - EXERCICE 2026, pour un montant prévisionnel de **13 000 000 (Treize millions) Francs CFA TTC.**

**5- CONSULTATION DU DOSSIER D'APPEL D'OFFRES**

Le Dossier d'appel d'offres peut être téléchargé en ligne sur la plateforme COLEPS aux adresses <http://www.marchesppublics.cm>; <http://www.publiccontracts.cm> sur le site internet de l'ARMP ([www.armp.cm](http://www.armp.cm)) et sur le site internet de la Commune de BERTOUA 1<sup>er</sup> [www.mairiebertoua1.com](http://www.mairiebertoua1.com).

**6- MODE DE SOUMISSION**

Le mode de soumission retenu pour ce dossier est exclusivement en ligne.

**7- ACQUISITION DU DOSSIER D'APPEL D'OFFRES**

Le Dossier d'Appel d'Offres peut être obtenu dès publication du présent avis à la Mairie de Bertoua 1<sup>er</sup> après versement à la Recette Municipale de la Commune de BERTOUA 1<sup>er</sup> d'une somme non remboursable au titre des frais de dossier de **Vingt-cinq mille (25 000) francs CFA .**

## **8- REMISE DES OFFRES**

**8-1-** L'Offre devra être exclusivement transmise en Ligne par le soumissionnaire sur la plateforme COLEPS au plus tard le 26/02/2026, à 11 heures. Une copie de sauvegarde de l'offre enregistrée sur clé USB ou CD/DVD devra être transmise sous pli scellé avec l'indication claire et lisible « COPIE DE SAUVEGARDE », en plus de la mention :

**APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N° 002/AONO/C.BTA 1ER/SG/ST/CIPM/2026 Du  
28/01/2026 POUR LA CONSTRUCTION D'UNE MINI ADDUCTION D'EAU À LA FERME  
AVICOLE COMMUNALE DE BONIS 2 DANS LA COMMUNE D'ARRONDISSEMENT DE  
BERTOUA 1<sup>ER</sup>, DEPARTEMENT DU LOM ET DJEREM, REGION DE L'EST (lot unique)  
" A n'ouvrir qu'en séance de dépouillement "**

### **8-2- Taille et format des fichiers**

Pour la soumission en ligne, les tailles maximales des documents qui vont transiter sur la plateforme et constituant l'offre du soumissionnaire sont les suivantes :

- 5 MO pour l'offre Administrative ;
- 15 MO pour l'offre Technique ;
- 5 MO pour l'offre Financière.

Les formats acceptés sont les suivants :

- Format PDF pour les documents textuels ;
- JPEG pour les images.

**NB :** Le non-respect du format et la taille des fichiers numérisés des offres entraîne le rejet systématique des offres.

Le candidat veillera à utiliser des logiciels de compression afin de réduire éventuellement la taille des fichiers à transmettre.

## **9- RECEVABILITE DES OFFRES**

Les pièces administratives, l'offre technique et l'offre financière doivent être placées dans des enveloppes différentes séparées et remises sous pli scellé.

Seront irrecevables par le Maître d'ouvrage :

- Les plis portant les indications sur l'identité du soumissionnaire ;
- Les plis parvenus postérieurement aux dates et heures limites de dépôt ;
- Les plis non-conformes au mode de soumission.
- Les plis sans indication de l'identité de l'appel d'offres ;

## **10- OUVERTURE DES OFFRES**

L'ouverture des offres se fera en un temps à la salle de conférences de la Commune de BERTOUA 1ER le 26/02/2026 à 12heures précises par la Commission Interne de Passation des marchés de la Commune de BERTOUA 1ER, en présence des soumissionnaires ou de leurs représentants dûment mandatés et ayant une parfaite connaissance de la soumission dont ils ont la charge.

## **11- CRITERES D'EVALUATION DES OFFRES**

Après ouverture des Offres par la Commission Interne de passation des marchés de la Mairie de Bertoua 1, les plis déclarés recevables seront confiés à une sous-commission d'analyse pour évaluation. L'évaluation permettra de déterminer le coût de chaque offre et de comparer les offres entre elles.

## **A. Critères éliminatoires :**

### **a. Offre Administrative**

- 1) Absence à l'ouverture des plis de la caution de soumission ou non-conformité de cette dernière notamment entre autres l'absence de timbre, l'absence de mention manuscrite de l'Établissement financier émetteur, l'absence du récépissé de l'organisme chargé des dépôts et consignations (CDEC) attestant du dépôt dans son compte de la somme requise en numéraire au titre du cautionnement.
- 2) Pièce administrative falsifiée ;
- 3) Non-conformité ou absence de l'une des pièces administratives après le délai de 48 heures réglementaires, à l'exception de la caution de soumission.

### **b. Offre technique**

- 1) Absence d'une attestation de catégorisation ou de la décision rendant publique la classification dans l'une des catégories du sous-secteur hydraulique ;

### **c. Offre Financière**

- 1) Omission du prix d'une tâche quantifiée dans le bordereau des prix unitaires ou dans le devis estimatif ;
- 2) Absence ou non-conformité au modèle du DAO d'un des éléments constitutifs de l'offre financière défini dans le RPAO ;
- 3) Sous-détail des Prix unitaires incomplet à plus 20% ;
- 4) Non prise en compte du volet de la main d'œuvre dans un sous détail de prix unitaire.

## **B. Critères essentiels**

- 1) Production d'une méthodologie d'exécution des travaux
- 2) Description du mode d'exécution dans la méthodologie de chaque lot de travaux énuméré dans le devis quantitatif et estimatif
- 3) Existence d'un planning des travaux comprenant toutes les tâches du devis quantitatif et estimatif
- 4) Existence d'un planning d'approvisionnements et de mobilisation du matériel concordant avec le planning d'exécution des travaux
- 5) Concordance entre la durée d'exécution de chaque tâche avec leur représentation sur le planning d'exécution des travaux

**N.B Les offres financières des soumissionnaires dont l'offre technique aura obtenu un pourcentage supérieur à 80%, soit au moins 4 « oui » sur 5, seront examinées,**

## **12- DUREE DE VALIDITE DES OFFRES**

Les soumissionnaires restent engagés par leur offre pendant **cent vingt (120) jours** à partir de la date limite fixée pour la remise des offres.

## **13- CAUTION DE SOUMISSION**

Toutes les offres devront être accompagnées d'une caution de soumission d'un montant de 1% du montant prévisionnel du projet, délivrée par un établissement bancaire de 1<sup>er</sup> ordre ou une compagnie d'assurance agréée par le Ministre des Finances, soit **130 000 (Cent trente mille) Francs CFA.**

#### **14- DELAI D'EXECUTION**

Le délai prévisionnel d'exécution des travaux est de **Trois (03) mois calendaires**, délai incluant toutes les contraintes éventuelles liées à l'enclavement, à la particularité du site, aux conditions climatiques et aux moyens d'accès sur place. Le délai court à compter de la date de notification de l'ordre de service de commencer les travaux.

Il revient au co-contractant de proposer dans son offre un calendrier d'exécution entrant dans le délai sus-indiqué.

#### **15- ATTRIBUTION DE LA LETTRE - COMMANDE**

Sous réserve des dispositions de l'Article 99 du décret n°2018/366 du 20 Juin 2018 portant code des marchés publics, la lettre-commande à élaborer sera attribuée au soumissionnaire dont l'offre:

- 1- administrative sera jugée conforme ;
- 2- technique sera jugée conforme et aura reçu un pourcentage de « oui » supérieur ou égal à 80% ;
- 3- financière après corrections conformément aux dispositions du RPAO des sous-détails des prix unitaires, du bordereau des prix unitaires et du devis estimatif, sera jugée conforme aux dispositions du CCTP et classée la moins disante.

#### **16- RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES**

17.1- Les renseignements complémentaires d'ordre technique peuvent être obtenus à la Mairie de Bertoua 1er, aux numéros de téléphones : 696 164 132/676 961 284.

Ils peuvent également être obtenus en ligne sur la plateforme COLEPS aux adresses <http://www.marchespublics.cm> et <http://www.publiccontracts.cm>

17.2. Pour tout acte de corruption bien vouloir appeler ou envoyer un SMS au MINMAP aux numéros suivants : 673 20 57 25 / 699 37 07 48.

##### **Ampliations :**

- ✓ DDMINMAP/LD ;
- ✓ CC/ARMP-Est (pour insertion au JDM) ;
- ✓ Pdt/CIPM-BERTOUA 1ER;
- ✓ Affichage ;
- ✓ Chrono ;
- ✓ Archives.

**BERTOUA 1<sup>ER</sup>, le 28/01/2026**

Le Maire, Maître d'Ouvrage Autorité

Contractante

